

PROCES VERBAL
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 OCTOBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le douze octobre deux mille dix à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient PRESENTS : M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire,
M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON, Mme VEIT-TORREZ,
Mme GOBLET, M. WILLAEY, M. LABITTE, **Adjoints,**

M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. DUQUESNE, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme LHERBIER, Mme LARRIDON,
M. BRUNEL, Mme FAIVRE-DARROMAN, M. DEBAECKER, Mme DHEDIN,
Mme HERAULT, Mme CADART, M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN, M. DUSSART,
Conseillers Municipaux,

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme MACOU	qui a donné pouvoir à	Mme POLNECQ
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à	M. ROUSSEZ
M. DECLERCK	qui a donné pouvoir à	M. LABITTE
Mme VERSTAVEL	qui a donné pouvoir à	M. TIBERGHIEU
Mme CATRYCKE	qui a donné pouvoir à	Mme LARRIDON
M. PETITPREZ	qui a donné pouvoir à	M. DUSSART
Mme LEGROIS	qui a donné pouvoir à	Mme DEPELCHIN
M. WATTENNE	qui a donné pouvoir à	Mme CADART

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Jérôme BRUNEL.

Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire évoque quelques sujets qui concernent la municipalité même s'ils ne feront pas l'objet d'une délibération lors de la présente séance :

- En premier lieu, Monsieur le Maire revient sur une délibération prise par l'Assemblée unanimement et qui visiblement n'a pas été bien comprise puisqu'elle fait l'objet de commentaires erronés, à savoir l'implantation prochaine de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur le site du pôle gare : il n'a jamais été question de la disparition du square Heckel. La municipalité a pris l'engagement, et elle le tiendra, que le square Heckel retrouve toute sa place dans le futur site du pôle gare.

La démarche est rappelée : l'antenne d'Armentières Hazebrouck de la CCI grand Lille a connaissance du projet d'aménagement du pôle gare porté par la municipalité puisqu'elle participe au comité de pilotage. Elle a compris toute l'importance de ce projet pour le dynamisme économique de notre ville et souhaite quitter ses locaux à Armentières pour venir s'y implanter. Il a donc fallu trouver une solution foncière pour pouvoir répondre favorablement à cette sollicitation très positive pour la ville. Or, la SNCF, propriétaire de la quasi-totalité du foncier sur le site de la gare ne souhaite vendre qu'à un seul et unique acquéreur. Par ailleurs, la Municipalité a également étudié la possibilité du site de FRANCE TELECOM, ce qui est encore suggéré aujourd'hui ; Les bâtiments sont encore utilisés par FRANCE TELECOM et ne peuvent subir d'aménagements libres. Le terrain sur lequel est aujourd'hui implanté le square Heckel était la seule solution. La Collectivité a pris le soin d'évaluer la valeur écologique du square. Il ne présente apparemment pas une qualité exceptionnelle sur le plan de la biodiversité. Le choix a donc été fait de réaménager le square Heckel dans le cadre du futur Pôle Gare en lui consacrant une superficie au moins égale et en améliorant sensiblement sa qualité biologique.

Monsieur le Maire précise le souhait de la Municipalité à savoir que le square Heckel soit le point de départ d'un corridor biologique qui irait jusque la place Jeanne d'Arc qui elle aussi doit être végétalisée, jusqu'à l'étang du Sween Pleck. Il n'y a donc pas de disparition du square Heckel.

Il est vrai que la décision de vendre une parcelle de terrain à la CCI a dû être prise rapidement. Si le conseil municipal a été unanime pour valider cette opportunité pour la ville d'Hazebrouck, celle-ci n'a pas disposé d'assez de temps pour informer les riverains en amont, ce qui explique peut-être les fausses informations qui ont circulé à ce sujet.

Monsieur le Maire a d'ailleurs rencontré une délégation de riverains ; il leur a été proposé de continuer de suivre l'évolution de l'aménagement du pôle gare, rappelant que la surface d'espace vert sur le site du pôle gare ne sera pas diminuée, il y aura toujours un square et il s'appellera square Heckel.

Cet espace vert sera amélioré en matière de biodiversité. Pour le projet d'aménagement du pôle gare comme pour les autres projets portés par la municipalité, une attention particulière sera portée sur les questions environnementales et s'inscrira dans une démarche de développement durable. C'est tout le sens que prend l'agenda 21 mis en place, la Collectivité s'étant donnée les moyens pour y parvenir.

Monsieur le Maire évoque ensuite un autre dossier important pour l'économie de la ville : l'abattoir municipal, rappelant l'intérêt de la municipalité pour l'avenir de l'abattoir et les conséquences positives en matière d'emploi.

Au fur et à mesure que le dossier avance, Monsieur le Maire se réjouit de constater que la Municipalité n'est pas la seule à considérer que l'avenir de l'abattoir d'Hazebrouck est primordial pour l'ensemble du territoire. En effet, les élus de l'Audomarois ont confirmé leur intérêt. C'est le cas également du Président du Conseil Régional qui a assuré Monsieur le Maire, lors d'une récente rencontre, du soutien de la Région sur ce dossier. Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque souhaite pour sa part présider personnellement une prochaine réunion de travail sur ce dossier.

L'intérêt porté par ces différents interlocuteurs montre bien que le développement économique ne peut se limiter aux frontières de la ville.

Monsieur le Maire se félicite du bilan dressé par l'Agence de Développement Economique après une année de fonctionnement et de la décision d'ouverture aux collectivités voisines. Plusieurs communautés de communes ont d'ores et déjà demandé à pouvoir rejoindre l'agence. C'est pour pouvoir répondre favorablement à ces sollicitations que l'Agence de Développement Economique va se doter d'une personnalité juridique autonome.

L'Agence de Développement Economique de Flandre Intérieure pourra dès lors devenir le bras séculier en matière de développement économique pour tout le territoire, territoire qui, par ailleurs, s'organise, puisque le SCOT de Flandre Intérieure et le Pays Cœur de Flandre ont décidé de s'associer au sein d'un seul et unique syndicat mixte. Si cette décision est entérinée par les E.P.C.I., elle sera bénéfique en termes de lisibilité, de cohérence et d'efficacité.

Monsieur le Maire profite de cette séance du conseil municipal pour informer les Elus de la bonne avancée des travaux du pôle musique. Chacun peut constater l'ampleur de ce chantier qui a certes causé quelques désagréments liés aux travaux mais qui aura un impact non négligeable sur la vitalité du quartier.

Monsieur le Maire pense pouvoir inviter prochainement les Membres du Conseil Municipal à visiter l'équipement en « avant première » et ce, dès que les conditions de sécurité optimales seront assurées.

Le chantier de création d'un parking rue Hollebecque est ensuite évoqué ; cette réalisation offrira des possibilités nouvelles de stationnement gratuit à proximité du centre ville, ce qui était un engagement pris par l'Equipe Municipale.

Pour ces différentes réalisations, la ville d'Hazebrouck peut compter sur l'aide financière de ses partenaires comme le Conseil Régional et le Conseil Général. C'est d'autant plus important suite à l'annonce de l'Etat du gel des dotations aux collectivités.

Après la suppression de la taxe professionnelle, c'est un mauvais coup de plus porté par le gouvernement aux collectivités et notamment aux villes. On peut encore espérer que le projet de loi portant réforme des collectivités locales ne porte pas un coup supplémentaire notamment en interdisant les financements croisés.

Monsieur le Maire sera très attentif aux résultats des travaux de la commission mixte paritaire qui se penchera demain sur le sujet à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire attire également l'attention sur une motion qu'il va soumettre au Conseil Municipal ; Elle concerne le phénomène d'exclusion de plus en plus prégnant dans notre pays et qui n'épargne pas la Flandre Intérieure. La journée mondiale du refus de la misère, relayée à Hazebrouck par plusieurs associations est certes symbolique. Elle ne doit pas occulter le travail réalisé tout au long de l'année par de nombreux acteurs du milieu associatif et de l'éducation populaire.

Au contraire, cette journée doit être l'occasion de réaffirmer le refus de toutes formes d'injustice et d'exclusion, de dénoncer les dérives d'un libéralisme exacerbé et de saluer l'énergie militante de tous ceux qui font leur priorité de la protection de la dignité humaine.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Serge GAUJON qui donne lecture de la Motion soumise au vote du Conseil Municipal concernant La Journée Mondiale du Refus de la Misère, par laquelle il est demandé aux Membres du Conseil Municipal :

- de se déclarer solidaire avec celles et ceux qui luttent, partout dans le monde, pour résister à la misère et l'éliminer,

- de réaffirmer que la lutte contre l'exclusion est un impératif national fondé sur le respect de la dignité de tous les Etres Humains et que chacun doit pouvoir bénéficier de l'ensemble des droits individuels et collectifs fondamentaux dans l'emploi, le logement, la protection de la santé, l'éducation, la culture et la vie de famille,

- de considérer les plus pauvres comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté,

- de s'associer pleinement aux évènements organisés pour la Journée Mondiale du Refus de la Misère chaque 17 octobre et notamment ceux proposés par le Réseau Associatif d'HAZEBROUCK,

- de réaffirmer sa volonté de participer à la mise en œuvre de ces principes pour une politique municipale active et solidaire permettant d'accompagner et de prévenir les situations conduisant à l'exclusion et à la grande pauvreté.

Cette motion est ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 juillet 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal ; celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après que Monsieur le Maire ait porté à la connaissance de l'Assemblée de la démission de Madame Isabelle BEURAERT, Conseillère Municipale et procédé à l'installation de Madame Gratienne DHEDIN, Conseillère Municipale en remplacement de Madame BEURAERT,

- 1. - REMPLACE**, Madame Isabelle BEURAERT, par Madame Gratienne DHEDIN, Conseillère Municipale,
- au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole du Bassin de la Bourre, en qualité de suppléante,
 - au sein du Conseil d'Administration du Collège des Flandres, en qualité de titulaire,
 - au sein de la Commission Municipale Environnement et Cadre de Vie,
 - au sein de la Commission Municipale Urbanisme et Travaux,
- 2. - FIXE**, dans le cadre de la mise en place de la Commission de Délégation de Service Public, les conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres,
- 3. -** après avoir pris connaissance des deux listes déposées dans les conditions prévues, **A RAPPORTE** la délibération du 26 Juin 2008 et **A PROCEDE** à l'élection des Membres de la Commission de Délégation de Service Public :
- Ont été élus Membres de la Commission de Délégation de Service Public :**
Membres titulaires : Serge ROUSSEZ, Michel LABITTE, Isabelle BOUTEZ, Valérie LHERBIER, Michel MAERTEN, **Membres suppléants :** Jean-Paul DUVAL, Pascale LARRIDON, Jean-Michel DELATTRE, Marie-Pierre VERSTAVEL, Gérard DUSSART,
- et s'agissant d'une commune, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public ou son Représentant, Président, à savoir **Monsieur Didier TIBERGHIE**n, **Premier Adjoint**,
- 4. -** Vu, l'arrêté préfectoral du 31 août 2010 entérinant les nouveaux Statuts du SMICTOM DES FLANDRES, **DECIDE D'ADHERER** au SMICTOM DES FLANDRES pour la Collecte **et** le Traitement des déchets ménagers et assimilés et **A PROCEDE** à l'élection des **Délégués titulaires et des Délégués suppléants**, appelés à siéger au sein du nouveau Comité Syndical du SMICTOM DES FLANDRES ;
- Ont été élus : en qualité de titulaires :** Jean-Pierre ALLOSSERY, Didier TIBERGHIEn, Thierry WILLAÉY, Serge ROUSSEZ, Michel LABITTE, Jean-Paul DUVAL, Ali BRAHIMI, Jérôme BRUNEL, **en qualité de suppléants :** Martine GOBLET, Gratienne DHEDIN, Christelle CATRYCKÉ, Guy DEBAECKÉr, Marie-Pierre VERSTAVEL, Jean-Michel DELATTRE, Pascale LARRIDON, Sandrine FAIVRE-DARROMAN,
- 5. - ADOPTE**, le principe de rémunération des agents qui seront recrutés pour la période de recensement en 2011 qui s'effectuera du 20 janvier au 26 février 2011,
- 6. - ENTERINE**, la désaffectation du bâtiment scolaire situé rue de Théroouanne à HAZEBROUCK,
- 7. - AUTORISE**, la signature de la convention de partenariat au titre de la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 entre la Ville d'HAZEBROUCK et la société LES TOILES DU NORD, exploitant du cinéma LES ARCS EN CIEL à HAZEBROUCK,

8. - **AUTORISE**, la sollicitation de la C.C.I. GRAND LILLE, du F.I.S.A.C. par le biais du Pays Cœur de Flandre, du Conseil Général du Nord et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour le financement d'études, par subventions, dans le cadre de la réflexion sur la faisabilité du Pôle d'Echanges,

9. - **AUTORISE**, la signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux (lot 11) pour la réutilisation et la réhabilitation d'un bâtiment scolaire existant situé à l'angle de la rue d'Aire et de la rue de Merville à HAZEBROUCK « Pôle Enfance Musique »,

10. - **APPROUVE**, le principe de la Délégation de Service Public pour assurer l'exploitation du réseau de chauffage urbain du quartier « centre urbain » de la Ville d'HAZEBROUCK, sous la forme d'une concession, approuve les caractéristiques des prestations, autorise le lancement de la procédure de Délégation de Service Public, les négociations et la prise des actes nécessaires dans le cadre de cette procédure,

11. - **AUTORISE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, la cession d'une parcelle cadastrée sous la section Z.N. n° 22 d'une emprise de 10 m², située à AIRE SUR LA LYS, au Département du Pas-de-Calais, emprise nécessaire pour le projet d'aménagement de chaussée de la R.D. 159 entre les PR 15.630 et 16.300,

12. - **AUTORISE**, la signature d'une convention entre la Ville d'HAZEBROUCK et la Chambre d'Agriculture du Nord en vue de la réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et autorise les demandes de subventions,

13. - **PROCEDE**, au classement dans le domaine public communal de la voirie et des espaces libres des rues du Lotissement « Jardins des Récollets » situé voie communale dite de Spillemacke,

14. - **AUTORISE**, la sollicitation de fonds auprès du C.E.F.I.R. (Centre d'Education et de Formation Interculturel Rencontre) dans le cadre de la réalisation d'un chantier écologique en partenariat avec cet organisme (aménagement des abords d'un bassin de rétention d'eau rue du Milieu) et autorise la signature des pièces afférentes à cette opération,

15. - **EMET un avis favorable**, sur l'autorisation d'exploiter un atelier de découpe à HAZEBROUCK, 79, rue du Rivage, dossier déposé par la société SOVIBA, dans le cadre de l'Enquête Publique (Installations classées),

16. - **EMET un avis favorable**, sur l'inscription d'une partie du chemin rural VC 321 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

17. - **DONNE son accord**, après avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, pour la passation d'un avenant n° 1 au marché d'exploitation de la Station d'Épuration de la Ville d'HAZEBROUCK et de ses annexes, avenant qui ne porte que sur la modification de la formule de variation de prix (article 5.3.2. du C.C.A.P.) et sur la date de démarrage des prestations au 1^{er} mai 2010 au lieu du 1^{er} mars 2010 (article 1.4. du C.C.A.P.)

et entérine l'avis défavorable du Conseil d'Exploitation portant sur une facturation mensuelle au lieu d'une facturation semestrielle comme prévue à l'article 7.1. du C.C.A.P.,

18. - ENTERINE, la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires pour le service de Restauration Scolaire de la Ville d'HAZEBROUCK en treize lots,

19. - ACCORDE, la garantie communale pour deux emprunts contractés par la S.A. Coopérative de Production d'H.L.M. NOTRE COTTAGE, destinés à financer la construction de huit logements P.L.S. rue du Commissariat à HAZEBROUCK,

20. - FIXE, l'assiette de la cotisation minimum C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) à 1500 €, cette base de calcul étant réduite de 50 % pour les entreprises qui exercent leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois dans l'année,

21. - DECIDE, d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques :

- qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et fixe le taux de l'exonération à 80 %,

- qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence et fixe le taux de l'exonération à 100 %,

- qui ont réalisé un nombre d'entrées supérieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et fixe le taux de l'exonération à 33 %,

22. - DECIDE, de fixer les mêmes taux d'abattements facultatifs à la taxe d'habitation que ceux appliqués en 2010 par le Département (mesures prenant effet à compter de 2011) :

- abattement général à la base : 15 %
- abattement pour personnes à charges (rangs 1 e 2) : 15 %
- abattement pour personnes à charges (rang 3) : 20 %
- abattement supplémentaire par personnes à charge à partir de la 4^{ème} : 20 %

en y ajoutant :

- abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées : 10 %
- abattement spécial à la base en faveur des personnes de conditions modestes : 15 %,

23. - APPROUVE, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les modifications de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n°2, concernant la Régie Municipale des Eaux,

24. - APPROUVE, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les modifications de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2, concernant le Service d'Assainissement,

25. - Cette question relative au Budget annexe lotissement rue de Caestre (décision modificative n° 1), est retirée de l'Ordre du Jour,

FONDATION WAREIN

26. - **ACCEPTÉ**, après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN, le transfert de propriété entre la Fondation WAREIN et la Ville d'HAZEBROUCK, pour une superficie de 269 m² (parcelles cadastrées section D.O. n° 831 et 832), dans le cadre de la réalisation d'un parking rue de la Sous-Préfecture à HAZEBROUCK,

FONDATION DEPOORTER

27. - **MANDATE**, après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER, Monsieur le Directeur du L.T.P. Fondation DEPOORTER, pour la signature des procurations de bourses en lycée et lycée professionnel,

En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1^{er} octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé :

REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES

28(1) Un bail à loyer, à titre commercial, a été consenti par la Collectivité au profit de la société RÈVES et NATURE, pour l'immeuble sis Creule Hoflandt Straete à HAZEBROUCK, propriété de la Ville d'HAZEBROUCK, bail prenant effet au 27 août 2010 pour une durée de neuf ans,

28(2) Un Bureau au sein de la Pépinière d'Entreprises, 145 bis, rue de Merville, d'une surface de 40 m², a été mis en location au profit de l'entreprise individuelle L'ARTelier, pour une durée de 23 mois à dater du 1^{er} septembre 2010,

28(3) Des consultations ouvertes ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

- acquisition de fournitures administratives pour les services administratifs en deux lots : offres retenues : OFFICE DEPOT, 60451 SENLIS CEDEX,

- mission de prestation intellectuelle dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme : offre retenue : Sté SOREPAS 59441 WASQUEHAL CEDEX,

- achat de livres non scolaires pour la Bibliothèque Municipale :
Offre retenue lot 1 : KIEKEN Richard 59190 HAZEBROUCK
Offres retenues lots 2,3,4 : MARAIS DU LIVRE 59190 HAZEBROUCK,

- remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable du Château d'Eau de MORBECQUE au Rond Point du RD 916 à HAZEBROUCK : Offre retenue : Groupe Solidaire SADE, 62223 STE CATHERINE LES ARRAS / S.E.T. 59482 HAUBOURDIN,

- travaux concernant la création d'un parking de 17 places Fondation WAREIN, rue de la Sous-Préfecture : offre retenue : Sté RAMON SCREG NORD PICARDIE 59253 LA GORGUE,

- création d'un parking de 137 places rue Hollebecque à HAZEBROUCK : offre retenue : Sté RAMON SCREG NORD PICARDIE 59253 LA GORGUE,

- travaux de réhabilitation immeuble 21, impasse du Vert Vallon : offre retenue : Sté Marcel HUYGHE 59190 HAZEBROUCK,

- travaux de réhabilitation immeuble 14, impasse du Vert Vallon : offre retenue : Sté Marcel HUYGHE 59190 HAZEBROUCK,

- renforcement et grosses réparations de voies urbaines ; reconstruction de trottoirs programme 2010 : offre retenue : Ets RAMON SCREG NORD PICARDIE 59253 LA GORGUE,

- mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la transformation et le développement du réseau de chauffage existant : offre retenue : Sté HEXA INGENIERIE 59502 DOUAI CEDEX,

- rénovation de la toiture et remplacement des menuiseries Fondation DEPOORTER en deux lots : offres retenues : lot 1 : E.C.R. 59470 ESQUELBECQ, lot 2 : MERRIS MAINTENANCE 59660 MERVILLE,

- travaux d'aménagement de sanitaires publics au jardin public : offre retenue : Sté SAGELEC 44154 ANCENIS CEDEX,

- travaux concernant la réfection de la toiture de la piscine : offre retenue : Sté DETAM 62330 ISBERGUES,

- fourniture de matériel sanitaire : offre retenue : Sté Louis SPRIET 59522 HAZEBROUCK CEDEX,

- travaux d'alimentation du Pôle Enfance par le réseau de chauffage urbain : offre retenue : Sté DALKIA 59871 SAINT-ANDRE CEDEX,

- marché de travaux concernant la réfection de la cour de l'école primaire Ferdinand Buisson Lamartine : offre retenue : Sté RAMON SCREG NORD PICARDIE 59253 LA GORGUE,

28(4) Les tarifs communaux concernant la Piscine Municipale ont été fixés pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011,

28(5) Les tarifs communaux concernant l'Ecole Municipale de Dessin ont été fixés pour la période du 18 juin 2010 au 31 août 2011, ainsi que les tarifs communaux pour la Bibliothèque Municipale pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011,

28(6) Les tarifs communaux concernant les accueils périscolaires et péricentres aérés ont été fixés pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011,

28(7) Des contrats ont été souscrits avec les sociétés suivantes dans le cadre de la Fête de la Musique 2010 : MIGAL PRODUCTIONS, MERE DENY FAMILY, FT PRODUCTION, ASSOCIATION A TOUT CREA, ASSOCIATION NOU'S HOT BIG BAND, TOURNEE GENERALE pour le groupe TRIBAL JAZE, ASSOCIATION LA SAUCE DALLAS,

28(8) Une convention a été signée entre la Ville et la S.A.R.L. LES TERRASSES, précisant les dispositions prises dans le cadre de la construction d'un immeuble commercial et d'habitation 2 à 8, avenue de la haute Loge à HAZEBROUCK,

28(9) Un spectacle a été organisé dans le cadre de la Fête du Sport 2010 le 12 juin : FREESTYLE FOOTBALL+2 Bikes Show ; un contrat a été signé entre la Collectivité et la société IXTREME PROD 42110 FEURS,

28(10) Une convention a été signée avec l'association TRAIT d'UNION d'HAZEBROUCK concernant la réfection du mur de l'école Jules Ferry (fond de la cour partie en L) de 150 m²,

28(11) Une convention a été signée avec l'association CLUB MONTGOLFIERES PASSION pour le renouvellement de l'enveloppe de la Montgolfière et mise à disposition de l'association,

28(12) Une garantie temporaire a été contractée pour les œuvres exposées au Musée provenant du Fonds Régional d'Art Contemporain de DUNKERQUE du 30 avril au 30 septembre 2010, auprès des assurances GÉNÉRALI PH. COULON à HAZEBROUCK,

28(13) Assurances Ville : GENERALI FRANCE ASSURANCES :

a) un avenant de remise en vigueur du contrat 6545671 a été passé concernant l'assurance des bâtiments communaux suite à un appel d'offres ; durée du contrat 1^{er} mai 2010 pour un an,

b) un avenant n° 39 au contrat « bâtiments de la ville 6545671 K » a été passé suite à la régularisation du patrimoine immobilier pour l'exercice 2009 ; ajout des risques : locaux 46, bis, rue du Château de l'Hoflandt, bâtiment 73, rue de Vieux Berquin,

c) suite à la déclaration du montant des salaires bruts 2009, un avenant de régularisation à la police responsabilité civile AH093549 a été établi pour la période du 1.1.2009 au 31.12.2009,

d) suite à la déclaration du montant des salaires bruts pour l'année 2009, un avenant de régularisation à la police AH094098 responsabilité civile accident du travail a été établi pour la période du 1.1.2009 au 31.12.2009,

28(14) Assurances Régie des Eaux : des avenants de régularisation aux polices responsabilité civile AH094254 RC et 56235059 RC ont été établis suite aux déclarations du montant des salaires bruts de l'année 2009, pour la période du 1.1.2009 au 31.12.2009,

28(15) Les fonds provenant de la cession d'un ensemble immobilier au Centre Hospitalier et de la cession d'un bâtiment 149 rue de Merville ont été placés pour un montant total de 219 000 € (durée du placement quatre mois ; taux nominal 0,24 %),

28(16) Suite à la déclaration de l'année 2009 concernant le montant des rémunérations totales, un avenant de régularisation a été établi pour le contrat AH098805 RC pour la période du 1.1.2009 au 31.12.2009,

Fondation WAREIN

28(17) Fondation WAREIN : Le bail à ferme au profit de Monsieur et Madame Bertrand LAPORTE a été renouvelé pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2010 pour se terminer au 30 septembre 2019 concernant les terres situées à HAZEBROUCK, cadastrées sous la section Z.M. n° 13, lieudit « Canton du Biest » pour une superficie de 1ha56a6ca,

28(18) Fondation WAREIN : Le bail à ferme au profit de Monsieur Bertrand LAPORTE a été renouvelé pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2010 pour se terminer au 30 septembre 2019 concernant les terres situées à HAZEBROUCK, cadastrées sous la section DH n° 125 et DH n°143,

Fondation DEPOORTER

28(19) Fondation DEPOORTER : un don émanant de Monsieur Christophe LOUCHART a été accepté,

28(20) Fondation DEPOORTER : un avenant n°3 « régularisation » à la police responsabilité civile 043505/N RC a été passé avec la Compagnie d'Assurances SMACL suite à la déclaration du montant des salaires bruts de l'année 2009,

28(21) Fondation DEPOORTER : un avenant de régularisation au contrat 54033580 auto 4 roues a été passé avec la Compagnie Générali France Assurances suite au nombre de sorties déclaré pour la période du 18.9.2008 au 16.9.2009,

28(22) Fondation DEPOORTER : un contrat a été conclu avec la société DEBUCY via GE CAPITAL pour la location maintenance d'un photocopieur, prenant effet au 10.6.2010 pour une durée de 5 ans,

28(23) Fondation DEPOORTER : des consultations ouvertes ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

a) marché de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées : offre retenue : Sté BUREAU VERITAS 59791 GRANDE SYNTHÉ CEDEX,

b) marché de rénovation de la toiture et remplacement des menuiseries de la Fondation DEPOORTER : offres retenues lot 1 toiture ardoise : E.C.R. 59470 ESQUELBECQ ; lot 2 remplacement menuiseries : Sté MERRIS MAINTENANCE 59660 MERVILLE.

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h26.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 13 Octobre 2010



Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK
Vice Président du Conseil Général du Nord,

Jean-Pierre ALLOSSERY